



SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

S N H

GESTION DU PORTEFEUILLE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des états financiers de la SNH, volet Gestion du Portefeuille, établis en FCFA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous avons effectué notre audit suivant les normes de la profession applicables au Cameroun ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

● S.A au capital FCFA 200.000.000
R.C.C.M. Douala
N° RC/DLA/1983/B/9041
Agrément UDEAC N° SEC 02
NIU : M10820000403 R
N° Contribuable : M 10820000403 R
CNPS N° 010-2295601-A

● Tour CNPS
Rue de l'Hôpital 1043
Quartier Bonanjo
B.P. 443 Douala
Tél. : 33 43 01 71 / 33 06 23 01/33 06 23 02
Gem : 99 80 01 51 / 99 80 00 46
Fax : 33 43 01 06
e-mail : caccameroun@caccameroun.com
caccameroun@cac-international.com



Un audit consiste à examiner par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers de la Société Nationale des Hydrocarbures, volet Gestion du Portefeuille, établis conformément aux principes comptables généralement admis au Cameroun, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport au conseil d'administration sur la situation financière et les états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
CAMEROUN AUDIT CONSEIL



Jérôme MINLEND

Le 13 avril 2014